

# CHARTRE UNIVERSITAIRE ERASMUS

## Formulaire de candidature

Date limite de soumission de la candidature: 28/02/2007

Nouveau       Renouvellement

Si c'est un renouvellement, indiquez votre numéro de référence CUE

-IC-200X-1-ERASMUS-EUC-1

Langues de la correspondance: FR

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus: FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, la déclaration doit être aussi fournie dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction choisie pour la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (si applicable): not applicable

### Accusé de réception

Les candidats sont invités à consulter le site Web de l'EACEA afin de confirmer la réception de leur candidature d'adhésion à la Charte Universitaire Erasmus (CUE). Si, au **14.03.2007**, la candidature n'a pas été enregistrée sur le site Web, le candidat devra contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-EUC@ec.europa.eu)

**A.1. Identification de l'établissement candidat**

Dénomination officielle complète de l'établissement en langue nationale	LYCEE RENE PERRIN UGINE
Traduction de cette dénomination en langue anglaise	RENE PERRIN UGINE COLLEGE
Code ID Erasmus de l'établissement	NEW 2007
Adresse Internet	http://ac-grenoble.fr/ugine

**A.2. Identification du représentant légal**

Nom et prénom du <b>représentant légal</b> de l'établissement	GERARD MOY		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	PROVISEUR	Sexe	Masculin
Département / unité	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES		
Fonction officielle au sein de l'établissement	PROVISEUR		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+33/4/79373055		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ 33/4/79373235		
Courrier électronique (seulement une adresse)	Ce007343A@ac-grenoble.fr		
Adresse légale de l'établissement	Rue, numéro 41 RUE RENE PERRIN Code postal & Localité 73400 UGINE Code pays, Pays FR, France		

**A.3. Coordinateur institutionnel Erasmus - personne de contact**

Nom et prénom	DOMINIQUE GAUGUE		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	PROFESSEUR	Sexe	Masculin
Département / unité	GENIE MECANIQUE		
Fonction officielle au sein de l'établissement	PROFESSEUR RESPONSABLE ASSURANCE QUALITE		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+ 33/4/79372420		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ 33/4/79373235		
Courrier électronique (seulement une adresse)	dvgaugue@wanadoo.fr		
<b>pour la correspondance</b>	Rue, numéro 1019 AVENUE ANDRE PRINGOLLIET Code postal & Localité 73400 UGINE Code pays, Pays FR, France		

#### A.4. Données statistiques sur l'établissement candidat

<i>Les chiffres demandés ne concernent que l'enseignement de type supérieur</i>				
Année de création de votre établissement			1936	
Niveau des diplômes délivrés:				
Diplômes de premier cycle			Oui	
Diplômes de deuxième cycle			Non	
Diplômes à un seul échelon			Non	
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)			Non	
<u>Diplômes de doctorat</u>			Non	
Nombre d'étudiants inscrits en 2005/2006 dans un <u>programme</u> d'enseignement supérieur		Temps partiel	0 Temps plein	90
Nombre d'étudiants diplômés en 2005/2006		Premier cycle Deuxième cycle Diplômes à un seul échelon Diplômes de troisième cycle (sans doctorat) Diplômes de doctorat		38
Nombre d'enseignants (total) en 2005/2006			130	
Nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) en 2005/2006			115	
Nombre de membres du personnel administratif (en équivalent temps plein) en 2005/2006			11	
Parmi ce personnel administratif, nombre de personnes qui travaillaient directement dans le domaine des relations internationales ou européennes en 2005/2006 (en équivalent temps plein)			0.5	
Première année de participation au programme Erasmus avec un cofinancement de la Communauté Européenne				

L'établissement s'engage sur les points suivants:

OUI

01 La mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
02 Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques.	<input checked="" type="checkbox"/>
03 Les cours mentionnés dans: les contrats d'études et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique	<input checked="" type="checkbox"/>
04a Assurer un haut niveau de qualité: dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>
04b Assurer un haut niveau de qualité dans: l'organisation des stages professionnels (optionnel, ref. EPS - D.III)	<input checked="" type="checkbox"/>
05a Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et transparentes	<input checked="" type="checkbox"/>
05b Appliquer le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS)	<input checked="" type="checkbox"/>
06 Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
07 Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
08 Fournir aux étudiants Erasmus et à leurs établissements d'origine à la fin de leur période de mobilité, les relevés de notes et les autres informations pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
09 Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
10 Promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
11 Publier dans l'institution la Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) et les rendre facilement accessibles aux étudiants	<input checked="" type="checkbox"/>
12 Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>

**C QUESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ**

**1.a Question de reconnaissance: Allez-vous utiliser des ECTS (transfert d'unités de cours, contrats d'apprentissage, équivalence des diplômes) pour faciliter la reconnaissance universitaire des périodes d'étude Erasmus à l'étranger?**

- dans tous les départements/ facultés Non
- dans certains départements/ facultés Non

**1.b Question de reconnaissance: Votre établissement utilisera-t-il des ECTS comme système interne de capitalisation d'unités de cours?**

- dans tous les départements/ facultés Non
- dans certains départements/ facultés Non

**2. Supplément au Diplôme**

Votre établissement accorde-t-il un Supplément au Diplôme? Oui

**3. Aide à la mobilité du personnel enseignant: Quelles dispositions seront prises pour faciliter et encourager la mobilité du personnel enseignant Erasmus?**

- a) Aide financière supplémentaire de la part de votre établissement Oui
  - b) Reconnaissance des activités d'enseignement à l'étranger comme partie importante de la carrière universitaire Oui
  - c) Assistance dans les démarches pratiques (voyage, hébergement, etc.) Oui
  - d) Autres (veuillez spécifier) Oui
- Préparation linguistique et culturelle

**4. Aide aux étudiants et enseignants handicapés: Votre établissement mettra-t-il des équipements à la disposition des:**

- a) étudiants et enseignants Erasmus non-voyants ou malvoyants? Oui
- b) étudiants et enseignants Erasmus sourds ou malentendants ? Oui
- c) étudiants et enseignants Erasmus présentant un handicap physique d'une autre nature ? Oui

# DÉCLARATION EN MATIERE DE STRATEGIE ERASMUS (EPS)

Pour compléter cette section veuillez vous référer aux instructions ci-dessous. Veuillez noter qu'il est important de donner une large visibilité à votre déclaration (EPS) au sein de votre établissement et qu'elle doit être également publiée sur votre site Internet. La Déclaration en matière de stratégie Erasmus devrait déterminer la stratégie globale de coopération européenne de votre établissement qui sera à la base de tous ses projets de coopération Erasmus ainsi que de toute autre activité à venir dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

a) Décrivez de manière synthétique la stratégie de votre établissement, les objectifs et les priorités des activités Erasmus (mobilité individuelle et projets multilatéraux et de réseaux, etc.) et toute autre action dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007-2013).

b) Veuillez également fournir des informations sur les points suivants:

Quelles sont les actions spécifiques prévues et mises en oeuvre afin de promouvoir les actions Erasmus, la Charte Universitaire Erasmus et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS). Quelles dispositions sont prises par votre établissement dans le cadre de la politique de non-discrimination (par exemple, les actions et les projets relatifs à l'égalité des sexes, à l'intégration des étudiants et du personnel handicapés, à la promotion de la cohésion économique et sociale et à la lutte contre le racisme et la xénophobie)?

Le lycée René Perrin d'Ugine a inscrit l'ouverture à l'international dès son premier projet d'établissement. Les objectifs des nouveaux programmes sont les suivants :

- Contribuer au développement de la Communauté en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et meilleurs et une cohésion sociale accrue. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

Ils peuvent se décliner de la façon suivante :

- Renforcer les aptitudes et compétences de tous.
- Améliorer la qualité des formations initiales et l'accès à la formation professionnelle continue.
- Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation.

Le lycée René Perrin est certifié ISO 9002 par l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ). Cette certification a permis d'acquérir des compétences affirmées dans la gestion de la Qualité

Les actions spécifiques prévues et mises en oeuvre afin de promouvoir les actions Erasmus, la Charte Universitaire Erasmus et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) se font d'abord par une information accessible à tous. Il faut :

- écrire et diffuser un engagement de la Direction ferme et solennel, sous forme d'une lettre adressée à chaque membre de l'établissement. Cette lettre sera affichée dans le hall du lycée et en page d'accueil du site web.
- persuader tous les acteurs que ce travail est "gagnant-gagnant".
- définir le cadre précis.
- mettre en place le groupe de pilotage inter catégoriel, le tableau de bord les revues de projets.
- préparer un plan de valorisation et de médiatisation des actions à travers divers supports. Ce plan servira à développer les projets à venir et à valoriser nos étudiants, nos formations et la construction de l'Union européenne. Des opérations événementielles seront mises en place. Un appel à la presse sera lancé. Une ouverture sur d'autres pays sera recherchée.
- sélectionner les bénéficiaires

Les Étudiant(e)s des deux STS (BTS Industrialisation des Produits Mécanique et Électrotechnique) sont le public cible. Tout(e) Étudiant(e) volontaire, ayant acquis des savoir-faire professionnels de base et apte à les mettre en oeuvre dans un environnement à découvrir, est éligible pour participer à un flux de Mobilité. Il est indispensable qu'il ou elle manifeste des qualités d'adaptation, de motivation pour la communication, d'ouverture d'esprit, d'intégration et de savoir être pour être retenu(e).

La transparence des critères de sélection et l'encouragement des publics défavorisés ou handicapés doit être un objectif prioritaire dans un esprit constructif afin de faire avancer l'efficacité de chacun au sein de son propre projet d'éducation et de formation tout au long de la vie.

## Qualité des activités de mobilité académique:

Comment et avec quelles mesures votre établissement garantira-t-il une qualité élevée de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant? Il convient de détailler: la reconnaissance du système des crédits, l'information sur les curricula, l'information et le conseil auprès des étudiants partants, le tutorat et l'intégration des étudiants entrants, l'offre de services aux étudiants (en particulier le logement), les cours de langue (niveau préparatoire et entretien), le soutien et la reconnaissance de la mobilité du personnel.

Le lycée René Perrin se caractérise par une démarche innovante pour la Qualité de la Mobilité. Tant au niveau des programmes Léonardo que d'Erasmus, les Étudiants sont informés des objectifs à atteindre, le stage entrant dans leur curricula pour la validation de leurs diplômes. Il faut donc veiller à :

- L'établissement de contrats pédagogiques individuels
- L'évaluation des acquis d'apprentissage
- L'attribution des crédits d'apprentissage
- La validation des acquis
- Le processus de transfert
- La reconnaissance des acquis

Pour cela le lycée René Perrin dispose de :

- L'Europass, cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences
- Le Cadre Européen des Certifications (références).
- L'ECVET (méthodes)

L'ECVET et le CEC sont complémentaires car fondés sur les acquis des apprentissages, centrés sur les certifications, dédiés à l'apprentissage tout au long de la vie, consacrés à la mobilité, orientés sur la Transparence. Il repose sur un Processus de transfert, des Unités (savoirs, aptitudes compétences), des Points de crédits Utiliser tous ces outils nécessite une excellente information des Étudiants, une préparation pédagogique linguistique et culturelle personnalisée (durée, forme, détaillée et adaptée aux bénéficiaires et à la durée du séjour avec capitalisation des expériences précédentes et création d'outils nouveaux et mutualisation d'outils avec les partenaires), un accompagnement avant, pendant et après la mobilité par la mise en place de tutorat in situ et des moyens de communication faciles d'accès et organisés, une logistique (transport dans le pays comme sur place, hébergement, emploi du temps,...) préparée par le pays d'accueil avec la volonté d'être le facilitateur pour une intégration réussie. L'importance de tout ce processus organisé en gestion de projet donnera des résultats qui en valorisant cette Mobilité assurera le soutien et la reconnaissance et le soutien de celle-ci pour tout le Personnel.

## Qualité des stages professionnels des étudiants:

Quelles mesures spécifiques sont mises en oeuvre pour assurer une très grande qualité des stages professionnels des étudiants? Donnez les détails sur le programme de travail et les stages professionnels développés et la manière dont ils sont mis en oeuvre. Décrivez les arrangements pratiques développés entre les parties. Veuillez spécifier le suivi et l'évaluation de la période de placement ainsi que sa reconnaissance dans le curriculum des étudiants.

Une méthodologie de projet décrite dans la stratégie de l'établissement sera un des outils qui assurera la Qualité des stages professionnels des étudiants

Étape 1 : Janvier à Février N-1

Information présentation de la dimension européenne de notre politique dans les différents forums. Le circuit de journées portes ouvertes permet de visionner les différents documents liés aux mobilités effectuées

Étape 2 : Juin N-1 Septembre N

Lors des périodes d'inscription, les futurs Étudiants découvrent les objectifs, le fonctionnement et les lieux de placement.

Étape 3 : Octobre à Décembre N

Une intervention en classe de langue et en enseignement professionnel est organisée. Un travail de recherche visant à cibler la complète motivation est demandé. Ce travail participe pleinement à la PPLC de l'étudiant. Chacun d'entre eux décline son projet de placement à l'étranger. Les critères de motivation, de qualité du travail et de valeurs civiques sont pris en compte. Un contrat pédagogique d'engagement est signé.

Étape 4: Au cours des périodes de formation en entreprise :

Chaque tuteur (pédagogique ou professionnel, français ou natif) attestera à l'aide du carnet de liaison que le bénéficiaire :

- A perfectionné sa communication,
- A respecté les règlements intérieurs et normes de sécurité,
- A acquis plus d'autonomie,
- A acquis les éléments du référentiel en respect du diplôme préparé,

Ces tâches sont cadrées par les divers documents d'évaluation établis conjointement et par l'usage de l'Europass, de l'ECVET.

Étape 5 : Janvier à juin N+1 :

Les bilans et rapports sont faits.

Le travail effectué fera l'objet d'un plan de valorisation et de médiatisation.

La reconnaissance dans le curriculum des Étudiants sera l'obtention du diplôme et des additifs à celui-ci.

# ERASMUS

Charte Universitaire

2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

**Université de l'Europe**

(Ci-après dénommé "l'établissement")

## **L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:**

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

## **L'établissement s'engage aussi à:**

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

# ERASMUS

Charte Universitaire Erasmus élargie  
2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

**Université de l'Europe**

(Ci-après dénommé "l'établissement")

**L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:**

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

**L'établissement s'engage aussi à:**

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Assurer un très haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

*"Je soussigné, représentant légal de l'institution candidate,*

- *certifie que à ma connaissance les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes. Toute activité Erasmus sera mise en oeuvre sur base des conventions écrites liant les autorités compétentes des institutions partenaires;*
- *me déclare en accord avec le contenu de la Charte Universitaire Erasmus décrit précédemment et engage mon institution à respecter et observer les obligations qui en découlent;*
- *confirme que les informations contenues dans le formulaire de candidature en ligne sont identiques à celles mentionnées dans la version papier;*
- *marque mon accord pour la publication de la Déclaration de Stratégie Erasmus par la Commission Européenne.*

*Lieu:*

*Nom:*

*Date (jj/mm/aa):*

*Signature originale du représentant de l'institution (déjà identifié dans la section A.2)*

*Cachet ou tampon original de l'Institution*